

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE DE DIRECTION  
Séance du 13 décembre 2012**

Date de convocation :  
Le 21 novembre 2012

Nombre :  
- délégués titulaires : 17  
- de présents : 9  
- de votants : 9

- délégués suppléants : 12  
- de présents : 0  
- de votants : 0

N° d'inscription de l'acte  
soumis à l'obligation de  
transmission au Représentant  
de l'État :  
12/32

Secrétaire de Séance :  
Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/IC

OBJET :  
  
➤ Marché impressions

Ainsi fait et délibéré en  
séance les jours, mois et an  
susdits.  
Le Président,  
Guy HUART



L'an deux mille douze, le 13 décembre à seize heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le 21 novembre 2012.

**Étaient présents (9) :**

M. Gérard DELMOTTE, Mme Annie DENIS, Mme Yveline DRUELLE, Mme Elizabeth GONDY, M. Guy HUART, M. Michel LATAWIEC, Mme Valérie LÉTARD, M. Jean-Marie RICHEZ, Mme Renée STIEVENART

**Absents excusés et non représentés : (6)**

M. Laurent DEGALLAIX, M. Hervé BROUILLARD, M. Jacques SCHNEIDER, Mme Laurence PÉAN, Mme Monique GUILBERT, M. Bernard KAMINSKI

\*\*\*\*\*

Vu le Code du tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

Vu le CGCT ;

Vu le code des marchés publics et notamment son article 28 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un Office de Tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

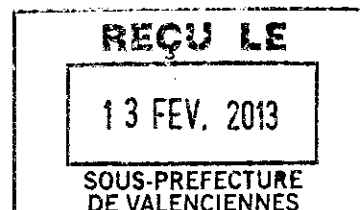
Vu la Convention d'apport intervenant entre l'association Office de Tourisme du Valenciennois et l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole et approuvé par délibération N°12/12 du Comité de Direction du 18 juin 2012,

Vu les statuts de l'ÉPIC, et notamment son article 7 ;

La réalisation des brochures et documents promotionnels de l'OTC VM, mais aussi les affiches, flyers, cartes postales, signets nécessitent des travaux d'impression. Il convient, pour réaliser l'ensemble des documents nécessaires à l'activité de l'OTC VM de passer un marché d'impression en procédure adaptée.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 13 décembre 2012,

- D'autoriser le Directeur Général à passer le marché dans le respect des règles de la commande publique,



- D'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et contrats concernant la préparation et la passation de ce marché,
- D'autoriser le Président à signer tous actes et contrats concernant l'exécution et le règlement du ou des marchés du marché.

Après en avoir délibéré,

**Le Comité de Direction**

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**AUTORISE :**

- Le Directeur Général à passer ce marché,
- Le Directeur Général à signer tous actes et contrats concernant la préparation et la passation de ce marché,
- Le Président à signer tous actes et contrats concernant l'exécution et le règlement du marché.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 13 décembre 2012

Le Président,

